

Immigration—Loi

But they weren't German Jews, my dear, but they weren't
German Jews.

Went down the harbour and stood upon the quay,
Saw the fish swimming as if they were free:

Only ten feet away, my dear, only ten feet away.

Walked through a wood, saw the birds in the trees;

They had no politicians and sang at their ease:

They weren't the human race, my dear, they weren't the human
race.

Dreamed I saw a building with a thousand floors,
A thousand windows and a thousand doors;

Not one of them was ours, my dear, not one of them was ours.

Stood on a great plain in the falling snow;

Ten thousand soldiers marched to and fro:

Looking for you and me, my dear, looking for you and me.

Il y a des réfugiés qui songent à venir s'établir au Canada, mais notre pays leur ferme ses portes. Ils sont conscients des pressions de toutes sortes exercées sur eux.

Nous pouvons souscrire aux objectifs de ce projet de loi. Toutefois, les dispositions inscrites dans ce projet de loi n'atteignent pas ces objectifs. Nous ne pouvons donc pas appuyer ces mesures. Je prie instamment le gouvernement d'examiner ce projet de loi en se plaçant du point de vue des réfugiés de tous les coins du monde qui vivent dans le désespoir. Je prie instamment le gouvernement d'examiner ouvertement et sincèrement ce que le Canada peut faire non pas pour susciter de fausses craintes ou d'accentuer des inquiétudes, mais pour mettre sur pied une politique saine, honnête, ouverte et équitable envers les réfugiés.

M. Caccia: Monsieur le Président, dans son intervention très réfléchie, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a présenté un vigoureux plaidoyer qui révèle combien ce projet de loi est fondé sur la crainte et n'atteint pas le fond des problèmes que les Canadiens voudraient voir réglés avec prudence et célérité.

Les observations que nous avons entendues au comité ainsi que dans le débat à l'étape du rapport ont été variées. Mais il y a une chose qui revient sans cesse, une critique que nous adressent les organisations internationales. Elles s'appuient sur le fait que le Canada a signé diverses conventions concernant les réfugiés et que ce texte, le projet de loi C-84, viole probablement nos obligations internationales en matière de réfugiés. Il va probablement mettre le Canada dans la situation de se faire reprocher de ne pas tenir parole au plan de ces conventions.

Ce sont, bien sûr, de très graves accusations qui ont été lancées pas plus tard qu'il y a quelques semaines par le Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. J'aimerais connaître le point de vue du député sur ce passage du projet de loi envisagé sous le rapport de notre réputation dans le monde.

M. Manly: Monsieur le Président, je pense malheureusement que le Canada n'est pas seul à se donner ce genre de loi restrictive. Mais avec ce projet de loi nous prenons la tête du peloton. Nous rivalisons avec des pays comme les États-Unis qui aujourd'hui ferment leurs portes aux réfugiés. Cela va

certainement amener des organismes comme le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a accordé à notre pays la médaille Nansen l'an dernier pour notre ouverture aux réfugiés, à se demander quel impact cette distinction a eu. C'est comme l'enfant qui, s'entendant féliciter par ses parents pour avoir fait quelque chose de bien, est poussé à faire quelque chose de mal pour compenser. Pour faire voir qu'il n'est pas si bon que ses parents le prétendent. Complimenté pour la valeur de sa politique à l'égard des réfugiés, le Canada change ses façons de faire pour montrer qu'il n'est pas si bon que sa médaille Nansen pourrait le faire croire.

Je ne suis pas avocat. Je ne suis pas en mesure de dire si cette loi viole la lettre des accords internationaux. Je crois qu'il revient aux hommes de loi de trancher la question. Cependant, elle en viole certainement l'esprit. Selon l'esprit de ces ententes, en effet, la pratique du Canada doit être équitable en matière de détermination du statut de réfugié. Or, cette mesure législative viole cet esprit.

La notion de pouvoir refouler des navires, comme le prévoit ce projet de loi, rompt avec la tradition canadienne en vertu de laquelle le Canada a dénoncé d'autres pays qui avaient refoulé des navires et qui étaient confrontés à des problèmes beaucoup plus graves que les nôtres. Je pense à des pays comme la Malaysia et les Philippines, où les réfugiés de la mer arrivaient en vagues ininterrompues. Le Canada a eu le courage de dénoncer cette pratique. Nous avons soutenu que les navires ne devaient pas être repoussés et que cette mesure mettait en danger la vie de réfugiés éventuels. Aujourd'hui, nous faisons la même chose. Non seulement ne respectons nous pas nos engagements, mais nous risquons aussi d'être accusés d'hypocrisie sur la scène internationale. Nous faisons la leçon à des pays du tiers monde comme la Malaysia, puis nous nous empressons d'emboîter le pas.

M. Althouse: Monsieur le Président, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) vient de nous brosser un tableau de la position précaire qu'adopte le Canada sur le plan international en risquant de passer pour hypocrite s'il prône une ligne de conduite et en adopte une autre à l'égard des réfugiés. Le député peut-il commenter le projet de loi non pas du point de vue d'un homme de loi, puisqu'il a déclaré ne pas en être un, mais de celui d'un homme d'Église? Les ministres de l'Église ont souvent l'occasion eux aussi d'approfondir la loi et de réfléchir sur l'observance. Je me demande quelle évaluation il fait du projet de loi C-84 que nous étudions en ce moment. Il prévoit des sanctions très sévères à l'endroit de personnes qui se portent au secours d'êtres humains qui cherchent refuge au Canada. Comment le député concilie-t-il cette perspective avec la seule défense que donnent les ministériels en disant qu'ils fermeront l'oeil sur l'application de cette loi? Quel message est-on en train de transmettre aux Canadiens en matière de respect des lois?